



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Asie du Sud-Est

Question écrite n° 56448

Texte de la question

Le tsunami qui a dévasté l'Asie du Sud-Est au lendemain du jour de Noël de l'année 2004 a provoqué un cataclysme sans précédent. Beaucoup d'États ont été gravement touchés. Parmi eux, le Sri Lanka l'a été tout particulièrement. Cet État insulaire est l'un des plus pauvres du monde et a éprouvé de très graves difficultés pour réagir face à la catastrophe. Dans de telles circonstances, la solidarité de tous s'impose. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui préciser, à la fois, le détail des aides apportées par notre pays en faveur du Sri Lanka et les intentions du Gouvernement quant à un accompagnement à plus long terme de cet État sur le plan de sa reconstruction et de son développement.

Texte de la réponse

Pour ce qui concerne la phase d'urgence : un détachement de 60 secouristes de la sécurité civile et d'une vingtaine de médecins-secouristes d'ONG a été dépêché sur place dès le 27 décembre. Plus de 70 tonnes de fret, ainsi que 50 mètres cubes de médicaments au profit de la Croix Rouge ont été acheminés par l'État. Le ministre des affaires étrangères s'est rendu à Sri Lanka le 28 décembre et a eu un entretien avec la présidente sri-lankaise. Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille s'est également rendu dans l'île les 3 et 4 janvier. Pour ce qui concerne la phase de post-urgence et de reconstruction : M. Jean-Claude Mallet, conseiller d'État, a été désigné par le Premier ministre pour assurer la coordination de l'aide française. À la suite d'une mission à Sri Lanka de la délégation interministérielle qu'il dirige, et avec le concours de nos ambassades ainsi que des acteurs de l'aide française et mondiale, les orientations suivantes ont été validées : projets à impact rapide : ils visent à employer massivement les personnes touchées à des tâches utiles immédiates, tel le ramassage des débris : ce type de programme a pour avantage d'apporter de façon immédiate des moyens de subsistance, d'améliorer l'environnement et la santé publique ; la reconstruction de logements individuels par le biais de micro-financements ; soutien psychosocial : il s'agit d'une nécessité de santé publique. Plusieurs projets déposés par des ONG sont en cours d'examen ; prévention-alerte : les possibilités de coopération sont à l'étude par la DIPT ; santé : des projets de jumelages hospitaliers sont prévus ; enfance-éducation : un projet concernant la formation professionnelle est en cours de finalisation. À ce stade, la mise en oeuvre des différents projets n'est pas encore finalisée et la répartition des aides par pays n'est pas encore arrêtée.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56448

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 905

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4033